

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 16 FEVRIER 2026 FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE – SESSION 2026

Le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres Ier à V, et les articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à 523-6,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n°2007-115 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 10 et 21 du décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes,

Vu l'arrêté portant ouverture d'un examen professionnel par voie d'avancement de grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2026, pris en date du 26 août 2025,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2025 fixant la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion des Hautes-Alpes pour l'année 2026,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel (CAP C) pour la composition du jury de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2026,

Vu l'arrêté fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2026, pris en date du 5 janvier 2026,

Vu l'arrêté fixant la liste des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2026, pris en date du 5 janvier 2026,

Vu l'arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2026, pris en date du 16 février 2026,

Considérant que les candidats admis à concourir sous réserve d'avoir complété le dossier avant la 1^{ère} épreuve pour l'accès à ce garde devaient fournir les pièces obligatoires impérativement au plus tard le 19 mars 2026,

Considérant que des candidats n'ont pas satisfait à cette condition,

ARRÊTE

Article 1 – La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2026 est modifiée et annexée au présent arrêté.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département des Hautes-Alpes.

Gap, le 20 mars 2026

Le Président,

Marcel CANNAT



ANNEXE

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

– PAR ORDRE ALPHABETIQUE –

Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2026

EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE

NOM	NOM de naissance <i>(si différent)</i>	Prénom	Autres prénoms
BALTZER		Julie	Pauline
BATTU	PEYRON	Aurelie	Dominique Nadège
BOYER		Laura	Pauline
CHRISOSTOME		Caroline	
DOMINIQUE		Abigaël	Albane
DUBIEF		Sylvain	
DUCHEMANN		Laurie	
GARNIER		Natacha	Stéphanie
GILHET	JASKARZEC	Véronique	
HULLMANN	DELACROIX	Caroline	
KOUBAA		Fairouz	
LACOUR		Sébastien	Daniel Jacques
LAFFONT	BERNARD	Gwendoline	
LAURE		Christelle	Corinne Bernadette
LOPEZ	FERNANDES	Christine	Josette
MARTINEZ		Julie	Jeanne Lilianne
RIZET		Dorian	Loïc Bruno
ROBLES		Yannick	Dominique
SONZOGNO		Capucine	Yolande Gaelle
TAFFETANI		Claudio	
TOMMASI		Elise	
TOUTAIN		Lise	
TURCHESCHI		Déborah	Laurence Danielle
VARGAS		Manon	

24 candidats